



Nuisance sonores avec un restaurant

Par **soso**, le **09/04/2010** à **13:21**

Bonjour,

Je viens de faire l'acquisition d'un appart au dessus d'un restaurant et cela devient invivable. 3 jours par semaine le restau met la musique à "fond" alors qu'il n'y a personne dedans. Mon salon et ma chambre se trouvent au dessus du restau! Je suis obligée de mettre la tv à fond pour couvrir le bruit mais cela ne couvre même pas! ça vibre même sous mes pieds!!! j'entends les baffles!!

Que dois je faire pour stopper tout ça! je n'en peux plus....je les ai déjà prévenu une fois mais rien y fait....je n'arrive plus à le supporter.

en espérant avoir une réponse...merci beaucoup

Par **titi163**, le **09/04/2010** à **22:23**

Vous aviez bien vu le restaurant avant d'acheter votre appartement, non ?

Par **amajuris**, le **10/04/2010** à **16:37**

bonjour,

tentez un arrangement amiable puis en cas d'insuccès voir avec le maire qui a la responsabilité de la tranquillité publique dans sa commune.

vous pouvez faire intervenir la police qui constatera le bruit cela vous servira si vous assignez le restaurateur au tribunal pour trouble anormal de voisinage.

cordialement.

Par fleurot, le 10/04/2010 à 23:12

mêmes problèmes avec bar en voisinage.

Multiplier les courriers en recommandé accusé de réception au maire de votre village, il est responsable de votre tranquillité.

Faire en copie ces mêmes courriers au commandant de gendarmerie (si votre village n'a pas de commissariat de police) ou au préfet de police de votre ville, toujours en AC.

Contactez la SACEM si ce restaurateur paye les droits d'auteur.

Dans tous les cas de jour comme de nuit ce restaurateur ne peut vous faire subir une telle nuisance sans faire réaliser des travaux afin d'empêcher les effets sonores de s'introduire dans votre appartement.

Ne pas hésiter à faire appel aux autorités (police ou gendarmerie) ils doivent intervenir pour constater et éventuellement verbaliser. Quand votre voisin en aura assez de payer des amendes, ils devraient de nouveau vous laisser vivre normalement.

Si après plusieurs courriers avec AC sans réponse, envoyer toutes les copies de ces mêmes courriers au procureur de la république toujours en AC. Garder les souches des AC.

Obligatoirement votre voisin restaurateur se calmera !!!

Par soso, le 12/04/2010 à 10:17

Bonjour et merci beaucoup à fleurot et amatjuris pour leur réponse c'est gentil. Je vais donc appliquer vos conseils en espérant que ça marche merci...

Quant à titi163 évidemment que j'ai bien vu l'appart sauf que je ne l'ai pas visité à 20h ! donc forcément pas de bruit quand je l'ai visité! et c'est un restau pas un bar!il n'est pas censé mettre de la musique....